



Commune de
SAINT-FERREOL-D'AUROURE (43)
Révision
du Plan Local d'Urbanisme

5.a

**Liste des Servitudes d'Utilité
Publique (SUP)**



PLU

Approbation le 16 décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Référence : 48095

Révisions et modifications :



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-FERREOL D'AURORE**

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

B - Patrimoine culturel

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
a) <u>Monuments historiques</u> Servitude de protection des monuments historiques AC1 - La Fabrique de faux Dorian de l'Alliance (située à Pont-Salomon)	Article L 621-1 à L 621-33 du Code du Patrimoine Articles R 621-1 à R 621-97 du Code du Patrimoine	<u>Inventaire M.H. :</u> 19 mai 2003	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

A - Energie

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) <u>Electricité</u></p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p> <p>I4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne 63 KV Le Bec -Trévas - Ligne 63 KV Firminy Vert – Pont-Salomon 	<p>Article 12 modifié de la loi du 15.06.1906.</p> <p>Article 298 de la loi des finances du 13.07.1925</p> <p>Article 35 de la loi 46.628 du 08.04.1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret 64.481 du 23.01.1964</p>	<p>DUP du 7 Février 1986</p> <p>DUP du 25 Mai 1972</p>	<p>R. T. E.</p> <p>Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

D - Communications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) Voies ferrées</p> <p>Servitudes relatives aux chemins de fer</p> <p>T 1</p> <p>- Ligne SNCF Firminy-St Rambert d'Albon</p>	<p>Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer.</p> <p>Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.</p>		<p>S.N.C.F. 69 Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud-Est Immeuble « Le Rhodanien » 5 et 6 Place Charles Béraudier 69003 LYON et R.F.F.</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

D - Communications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>d) <u>Réseau routier</u></p> <p>Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations</p> <p>EL 11</p> <p>- Route express</p>	<p>Articles L 122-2, L 151-3, L 152-1 et 152-2 du Code de la voirie routière</p>	<p>Décret du 28 Novembre 1997</p>	<p>D.I.R./Massif Central 32, Rue de Rabanesse BP 90447 63012 CLERMONT- FERRAND Cedex 1</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

E - Télécommunications

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques).</p> <p>PT 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Câble St Etienne-Le Puy n° 186 - Câble souterrain F.O. 046 St Etienne-St Didier en Velay - Câble souterrain 	<p>Articles L 48 du Code des Postes et Télécommunications.</p>	<p>A.P. du 29 Janvier 1957</p> <p>A.P. n° D2-B1-96-271 du 26 Août 1996</p> <p>A.P. N° 1D1-80-286 du 4 Décembre 1980</p>	<p>FRANCE-TELECOM Pôle DICT B.P. 329 83007 DRAGUIGNAN</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

IV - Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

A - Salubrité publique

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>a) <u>Cimetières</u></p> <p>Servitudes au voisinage des cimetières</p> <p>Int 1</p>	<p>Article L 2223-1 et L 2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales Article R 425-13 du Code de l'Urbanisme</p>		<p>D.D.C.S.P.P. Service Santé- Environnement</p>

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

IV - Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

B - Sécurité publique

NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES PERMETTANT D'INSTITUER LA S.U.P.	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE DE LA S.U.P.
<p>Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels Prévisibles (P.P.R.N.P.) et Plans de Prévention des Risques Miniers (P.P.R.M.)</p> <p>PM 1</p> <p>- P.P.R.I. rivière « La Semène »</p>	<p>Article L 562-1 à L 562-9 du Code de l'Environnement</p> <p>Article R 562-1 à R 562-10 du Code de l'Environnement</p> <p>Décret n° 2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du Code Minier</p>	<p>Arrêté DIPPAL B3-2011/24 du 26 octobre 2011</p>	<p>D.D.T. / S.A.T.U.R.N. Bureau Prévention des Risques Naturels</p>